

MAITRISE DES COUTS : POUR QUI?

Le SICTOM et l'USSGETOM, les deux collectivités qui gèrent le traitement de nos ordures ménagères et le tri de nos déchets, viennent de fusionner le mercredi 29 mars 2017 comme l'impose la loi Notre depuis le 1^{er} janvier 2017. Jusque là rien de plus normal, si ce n'est la mise en place du nouveau bureau proposé au vote du Conseil Syndical (100 délégués représentant 5 CDC, 85 communes et 66 000 habitants).

En effet, jusqu'à présent le bureau comportait le Président et 5 vice-Présidents. Le nouveau bureau du SICTOM passe de 5 à 9 vice-Présidents ... si l'on considère que cette nomination doit assurer une représentation équilibrée des habitants du territoire un nombre de 5 vice-Présidents représentant chaque CDC n'est-il pas suffisant ? en quoi 4 vices-Présidents supplémentaires apportent-ils une réelle plus-value dans le fonctionnement du bureau ? Le non-cumul des mandats ne devrait-il pas s'appliquer aussi à nos élus locaux ?

Par contre nous tenons à exprimer notre total désaccord sur le choix du taux maximal qui porte à 459 € mensuels l'indemnité de chaque Vice-Président, ce qui fait une **dépense de fonctionnement supplémentaire de plus de 22 000 € chaque année pour les 4 nouveaux élus au bureau.**

Décision d'autant plus étonnante que la lettre du SICTOM du mois de Janvier 2017 (n° 1) reçue par tous les habitants, précisait que **cette fusion devrait pouvoir se traduire par l'amélioration des prestations, notamment en ce qui concerne la prévention et surtout la maîtrise des coûts !**, Dommage, que cet engagement n'est pas été suivi d'effets, notamment sur la maîtrise du coût des indemnités de nos élus. Mais la cerise sur le gâteau arrive ci-après !

Rappelez-vous : cette lettre du SICTOM accompagnait aussi la première partie de la redevance (1^{er} acompte 2017 du 01/01/2017 au 19/10/2017)) qui nous a été réclamée au 15 mars 2017.

Nous constatons sur cette première facturation qui comporte les 2 premiers volets de la redevance incitative (la partie fixe et la part semi-variable foyer), **une augmentation globale de 6,89 %, se traduisant pour :**

- **la part fixe** (abonnements coûts fixes) de 66 € (2016) à **68 €** (2017)
- **la part semi-variable** (pour un foyer de 2 personnes) de 50 € (2016) à **56 €** (2017)

Mais ce n'est pas tout ... vous découvrirez à la fin de l'année lors de la dernière facturation que la part variable (relève des bacs) augmente de **15 %**, soit pour un bac de 120 L de **2 € à 2,30 €** par relève (*consultation de l'ensemble des tarifs sur notre blog : <http://gajac-ensemble.fr>*)

Moralisation de la vie publique : elle ne doit pas s'appliquer qu'au niveau national mais aussi au niveau des collectivités locales pour éviter que la seule variable d'ajustement soit l'augmentation de la redevance payée par les usagers.



LE LIEN GAJACAIS

Après 2 marches sur Gajac les 17 avril et 10 Juillet 2016, l'animation des journées du Patrimoine le 16 Septembre 2016 (Ciste, expositions, concert des Rugueux) pour cette deuxième année de fonctionnement, l'association communale « LE LIEN GAJACAIS » vous propose pour le premier semestre :

- **le dimanche 21 mai 2017** : Une **marche de printemps** sur GAJAC

Départ : 9 h, parking Eglise ST MARTIN de GAJAC

- **le samedi 8 juillet 2017** : Une **marche nocturne** boucle autour de Gajac avec halte gourmande et repas à la salle des fêtes à l'arrivée !

Renseignements et réservations : au 05 56 25 94 78

par mail contact@gajac-ensemble.fr
sur notre blog <http://gajac-ensemble.fr>

GAJAC, LA BELLE ENDORMIE !

Le 24 avril 2017, le cabinet d'expertise, retenu en ce début d'année par la Communauté de Communes du bazadais, a réuni les conseils municipaux de Gajac, Sendets, Gans, St Côte, Birac pour faire le point sur les terrains constructibles et sur les projets d'avenir formulés par nos élus dans le cadre du futur plan d'urbanisme intercommunal (plui).

Un **livre de doléances** sera mis à la disposition des habitants et une **réunion publique** se tiendra d'ici Juillet 2017.

Lors du conseil municipal du 11 avril 2017, Monsieur le Maire a annoncé que pour GAJAC aucune perspective n'était envisagée et que « dans 20 ans GAJAC serait pareil à aujourd'hui », point de vue approuvé par tous les conseillers municipaux présents.

Sans demander l'implantation d'une zone industrielle ou de buildings, le caractère prioritaire agricole de notre village n'empêche pas d'envisager la réalisation d'un cœur de village, l'aménagement plus sécuritaire, plus convivial de voies de communication routières et communales, l'implantation d'un commerce de proximité et de lieu public quotidien.

GAJAC et le HAUT MEGA !

- **CE SERA POUR FIN 2017 !**
- **Travaux : 3ème TRIMESTRE**



A la différence du téléphone fixe ou de l'eau, la loi ne considère pas internet comme un service public obligatoire. La couverture numérique et la qualité du service dépendent des opérateurs privés. Ceux-ci n'investissent que dans les zones dites "rentables" (29 Communes en Gironde, dont la métropole, 520 autres communes sont à la charge des collectivités et de l'Etat).

Le Conseil Départemental de la Gironde a donc décidé de relancer un plan de travaux cofinancé par les intercommunalités, le Conseil Régional et l'Etat. Estimation de cette opération : 10 340 339 €, Coût pour notre CDC : 2 084 342 €, non sans incidence sur nos impôts communautaires à venir.

Les **armoires NRA-ZO de Caignac et du Lac de la Prade** se verront raccorder en "fibre optique" vers la fin 2017, apportant ainsi au plus grand nombre d'entre nous une amélioration certaine, moindre pour les habitants les plus éloignés.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique